



2ND SESSION, 41ST LEGISLATURE, ONTARIO
65 ELIZABETH II, 2016

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
65 ELIZABETH II, 2016

Bill 38

*(Chapter 20
Statutes of Ontario, 2016)*

**An Act to proclaim
the month of October
Islamic Heritage Month**

Projet de loi 38

*(Chapitre 20
Lois de l'Ontario de 2016)*

**Loi proclamant
le mois d'octobre
Mois du patrimoine musulman**

Co-sponsors:

Ms T. Armstrong
Mr. S. Qaadri
Mr. R. Cho

Coparrains :

Mme T. Armstrong
M. S. Qaadri
M. R. Cho

1st Reading	October 5, 2016
2nd Reading	October 6, 2016
3rd Reading	October 6, 2016
Royal Assent	November 2, 2016

1 ^{re} lecture	5 octobre 2016
2 ^e lecture	6 octobre 2016
3 ^e lecture	6 octobre 2016
Sanction royale	2 novembre 2016



EXPLANATORY NOTE

This Explanatory Note was written as a reader's aid to Bill 38 and does not form part of the law. Bill 38 has been enacted as Chapter 20 of the Statutes of Ontario, 2016.

The Bill proclaims the month of October of each year to be Islamic Heritage Month.

NOTE EXPLICATIVE

La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 38, ne fait pas partie de la loi. Le projet de loi 38 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 20 des Lois de l'Ontario de 2016.

Le projet de loi proclame le mois d'octobre de chaque année Mois du patrimoine musulman.

**An Act to proclaim
the month of October
Islamic Heritage Month**

Preamble

Muslims have been contributing to all aspects of Ontario's prosperity and diverse heritage for generations.

Islamic history and culture encompass a broad range of individual and collective experiences, as well as important contributions to literature, math, science, art and history.

In 2007 the Government of Canada declared the month of October in each year as Canadian Islamic History Month.

The Province of Ontario recognizes and wishes to affirm the important contributions that Muslims make in Ontario as part of the vibrant social, economic, political and cultural fabric of our province.

Proclaiming a month to be Islamic Heritage Month in Ontario will provide all Ontarians, both today and in future generations, with an opportunity to reflect, celebrate and learn about the rich and longstanding Islamic history in the Province and the diverse roles and contributions of Muslim people in communities across Ontario. This new understanding will in turn help combat anti-Islamic sentiment.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Islamic Heritage Month

1. The month of October in each year is proclaimed as Islamic Heritage Month.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Islamic Heritage Month Act, 2016*.

**Loi proclamant
le mois d'octobre
Mois du patrimoine musulman**

Préambule

Les musulmans contribuent à tous les aspects de la prospérité et du patrimoine diversifié de l'Ontario depuis des générations.

L'histoire et la culture musulmanes englobent un large éventail d'expériences individuelles et collectives, ainsi que d'importantes contributions à la littérature, aux mathématiques, aux sciences, à l'art et à l'histoire.

En 2007, le gouvernement du Canada a déclaré le mois d'octobre de chaque année comme étant le Mois canadien de l'histoire islamique.

La province de l'Ontario reconnaît les importantes contributions qu'apportent les membres de la communauté musulmane en faisant partie intégrante du tissu social, économique, politique et culturel dynamique de l'Ontario et tient à les souligner.

En proclamant un mois Mois du patrimoine musulman en Ontario, tous les Ontariens et Ontariennes, à la fois des générations actuelles et de celles à venir, auront l'occasion de réfléchir à la riche et ancienne histoire de l'Islam en Ontario, de la découvrir et de la célébrer, ainsi qu'aux divers rôles des musulmans dans les collectivités partout en Ontario et leurs contributions à celles-ci. Cette nouvelle compréhension aidera à lutter contre le sentiment antimusulman.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine musulman

1. Le mois d'octobre de chaque année est proclamé Mois du patrimoine musulman.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine musulman*.